

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024 DU 02 MARS 2025

Rédactrice : Justine LORENZ

Ordre du jour : Antonio DA SILVA

Etaient convoqués et présents :

BUREAU		MEMBRES	
Antonio DA SILVA	Président	Christian COQUERON	Administrateur
Jean-Charles BONNIFLEAU	Vice-Président	Jackie SCHWEITZER	Administrateur
Justine LORENZ	Secrétaire	Laurent MUNIER	Administrateur
Cassandra BARDIN	Trésorière	Théo BOURGEOIS	Administrateur
Jean-Luc CUNIN	Trésorier Adjoint	Geoffrey QUARI	Administrateur
		Yan ALONSO	Administrateur
		Cindy ALLART	Administratrice

Absents non-excusés :

- Yannick LEPEIGNEUL : Administrateur
- Kelvin LEPEIGNEUL : Administrateur

Garderie présente :

- André CONRAD
- Francis PETROLATI
- Maxime MASSENHOVE

Adhérents de l'AAPPMA La Messine + possesseurs d'options présents :

- Mickaël ANDRE
- Stéphane BLASCZAK
- Mickael GEORGIN
- Etienne MARCHAL
- Patrick DI VICENZO
- Mathieu VILBOIS
- Raphaël LALORRY

Invités hors adhérents présents :

- Thibault LEFORT – Directeur DF57
- Bernard ECCLI – Secrétaire FD57

L'assemblée générale s'est déroulée suivant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'AG 2024
2. Rapport moral du Président
3. Rapport d'activités
4. L'alevinage

5. Le règlement intérieur
6. Le rapport de la garderie
7. Les travaux effectués 2024
8. Le rapport financier
9. Le rapport des vérificateurs aux comptes et vote
10. Budget 2025 budget travaux, concours et autres
11. Élection des vérificateurs aux comptes pour 2025
12. Élection du délégué auprès de la fédération de pêche 57
13. Animations en 2025
14. Une séance de questions/réponses pour mieux cerner les attentes de chaque membre.

À l'entrée de la salle, la carte de pêche est demandée. Chaque personne possédant la carte de l'AAPPMA La Messine se voit remettre un carton pour pouvoir voter (car seuls les membres actifs le peuvent, c'est-à-dire, ceux qui possèdent la carte 2024 ou 2025).

La séance est ouverte à 9h45 par le président, qui débute en présentant Monsieur Thibault LEFORT, récemment nommé Directeur de la Fédération de Pêche de la Moselle, un poste nouvellement créé au sein de la Fédération.

Il profite également de cette occasion pour exposer la réorganisation du comité, dont il a repris la présidence à la suite du décès de Jean-Claude SCHIAVO. Il est accompagné dans cette nouvelle mission par son vice-président, Jean-Charles BONNIFLEAU.

En hommage à ceux qui nous ont quittés, et notamment à notre ancien président Jean-Claude SCHIAVO, disparu récemment, le président invite l'assemblée à une minute de silence.

1. Approbation du procès-verbal de l'AG 2024

Le président sollicite l'assemblée pour savoir si des remarques sont à formuler concernant le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2024.

➔ Aucune remarque n'a été soulevée.

2. Rapport moral du président

Lecture du rapport moral par le président.

« *Chers membres de notre AAPM La Messine,*

C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui lors de cette assemblée générale ordinaire pour partager avec vous le bilan de l'année écoulée ainsi que nos projets pour l'avenir.



Tout d'abord, je tiens à vous dire que cette année a été ponctuée d'aléas qui ont perturbé notre bon fonctionnement. En dépit des imprévus rencontrés en cours d'année, notre cohésion et notre détermination est, et sera, un des atouts majeurs pour surmonter les obstacles.

Nous avons continué à avancer grâce au soutien précieux de nos partenaires, des institutions, des communes et, bien sûr, des pêcheurs qui nous accordent leur confiance... Et surtout, grâce à nos bénévoles, ces piliers indispensables qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre notre association. Malheureusement, ils sont de moins en moins nombreux, et c'est un véritable enjeu pour l'avenir de notre AAPPMA.

Nos projets pour 2025 :

Cette nouvelle année sera marquée par plusieurs initiatives :

- Aménagements sur nos parcours : Nous prévoyons de créer de nouveaux accès au bord de la Moselle sur différents secteurs, un projet rendu possible grâce au travail mené par notre fédération auprès de VNF.
- Accessibilité pour tous : La création de postes de pêche pour les personnes à mobilité réduite reste une priorité, avec notamment une installation prévue sur le site de Marcel Bon et une autre au carpodrome.
- Travaux à Actisud et étude pour l'aménagement d'une mise à l'eau gratuite, sous réserve de trouver un terrain adapté.
- Un local dédié à notre association : Notre objectif à long terme est de disposer d'un espace fonctionnel où nous pourrons accueillir les pêcheurs, organiser nos réunions et stocker notre matériel en toute sécurité. Pour concrétiser ce projet, nous sollicitons le soutien des élus et des collectivités.

En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les bénévoles qui œuvrent sans relâche pour notre association, ainsi qu'à chacun d'entre vous pour votre présence et votre engagement. Ensemble, nous pouvons réaliser de grandes choses et continuer à préserver notre patrimoine aquatique pour les générations futures.

Je vous remercie. »

3. Rapport d'activités

- Recherche active d'un terrain pour la réalisation d'une mise à l'eau au Sud de Metz.
- Les rendez-vous avec les différentes mairies et autres instances.
- Nettoyage des places PMR.
- Coupe des roseaux au Carpodrome et à la place PMR à Montigny-lès-Metz.
- L'entretien de nos chemins d'accès Woippy et La Maxe.



- Passage de l'épareuse aux abords de nos étangs.
- Tonte de nos étangs.
- Ramassage des déchets sur tous nos sites.
- Nos permanences.

Concours :

- Pêche au Coup au Plan d'Eau de la Ville de Metz -> 60 équipes.

4. L'alevinage

Présentation du tableau de l'alevinage.

BEAUME					
Carpes - Tanches - Brochets					
	Poid	PU HT	Montant HT	TVA	Prix TTC
Brochets	900 kg	13,20 € / kg	11 880,00 €	TVA - 5,5%	653,40 €
Carpes 3 étés	400 kg	4,60 € / kg	1 840,00 €	TVA - 5,5%	101,20 €
Carpes 4 étés	300 kg	8,30 € / kg	2 490,00 €		136,95 €
Tanches 3 étés	200 kg	6,70 € /kg	1 340,00 €		73,70 €
Transport	1	45 €	45 €		9,00 €
					54 €
					18 569,25 €
La Chaussée					
	Poid	PU HT	Montant HT	TVA	Prix TTC
Gardons 2 étés	900 kg	4,42 € / kg	3 975,36 €	TVA - 5,5%	218,64 €
Transport	2	83,33	166,67 €	TVA - 20%	33,33 €
					200,00 €
					4 394,00 €
					TOTAL ALEVINAGE 2024 22 963,25 €

LOCALISATION	TYPE DE POISSONS	POIDS
CARPODROME	CARPES	400
LAC BLEU	BROCHETS	250
ACTISUD 1	CARPES – 5/8KG	150
ACTISUD 1	BROCHETS	200
ACTISUD 1	TANCHES	150
ACTISUD 1	GARDONS	450
MARCEL BON	CARPES – 5/8KG	140
MARCEL BON	BROCHETS	200
MARCEL BON	TANCHES	100
MARCEL BON	GARDONS	450



appma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

ARIANE	BROCHETS	50
SYMPHONIE	BROCHETS	50
LA MAXE	BROCHETS	50
SEILLE	BROCHETS	50
CANAL DE MONTIGNY	BROCHETS	50
PLAN D'EAU DE LA VILLE DE METZ	BROCHETS	50

Monsieur BLASCZAK (adhérent) s'interroge sur l'introduction de brochets à Actisud 1, étant donné que la pêche des carnassiers aux leurres y est interdite. Le président lui répond qu'il s'agit d'une erreur dans le tableau, et que les brochets ont bien été alevinés à Actisud 2.

Raphaël LALORRY (adhérent) demande quand est-ce que nous envisageons d'aleviner du black-bass. Le président précise que le kilo est à 30€00. Monsieur BLASCZAK suggère d'en aleviner dans le bras mort de la Ville de Metz.

Monsieur SCHWEITZER (membre du CA) rappelle que le black-bass est un excellent poisson comestible et qu'il ne faut pas l'omettre. Il souligne toutefois que la rentabilité de l'alevinage de black-bass pourrait être négative, car une grande partie des poissons risquerait de ne pas rester dans nos lots.

5. Règlement intérieur

Le président présente le règlement intérieur avec les modifications qui ont été apportées. Celui-ci a été validé par la Fédération de Pêche.

En jaune sont les éléments retirés, en bleu sont les éléments ajoutés.

Définitions :

La dénomination « ETANGS » concerne :

- L'étang Marcel Bon de Moulins les Metz.
- Les étangs n° 1 (Carpodrome) et 2 d'Actisud à Jouy aux Arches.
- **Les 4 étangs EDF de Woippy (Carpamessine).**
- Le Lac Bleu de Woippy (Carnamessine).

La dénomination « PLAN D'EAU » concerne :

Le plan d'eau EDF de La Maxe.



RÉGLEMENTATION COMMUNES DES ÉTANGS ET PLAN D'EAU

(Étang Marcel Bon, étangs Actisud, étangs EDF Woippy, lac Bleu et plan d'eau de La Maxe)

Pêche sans carte	300 €
Pêche au lancer, aux leurres ou au manié non autorisée	300 €
Pêche de nuit non autorisée	300€
Pêche en période de fermeture	300€
Non-respect des tailles et quotas	200 €
Dépassement du nombre de cannes autorisées	200 €
Refus de présentation de carte	100 €
Attitude agressive envers les gardes	300 €
Pêcheur récidiviste sur infraction	300 € (voire exclusion définitive)
Stationnement sans être adhérent	100 €
Couper des arbres	100 €
Feu nu au sol	100 €
Bourriche ou sac de conservation à l'eau quand interdiction	100 €
Utilisation de bateau amorceur si interdiction	100 €
Dépôt ou abandon de déchets	200 €

Article 10 :

Les biens privés (Marcel Bon et Actisud) ou privatifs (4 étangs Edf et Lac Bleu de Woippy) entrent dans le cadre de la reciprocité interfédérale. (Options en supplément pour étangs spécifiques)
La vitesse est réglementée à 20km/heure sur l'ensemble du domaine.

Article 16 :

Actisud n°1 (carpodrôme) est un étang spécifique qui a un règlement particulier, (à consulter sur le site de l'association ou sur les panneaux aux abords de l'étang) pour y pêcher vous devez vous acquérir de l'option annuelle ou journalière carpodrôme.

La pêche à la carpe n'est autorisée qu'en No-kill sur l'ensemble des étangs sauf pour le Lac Bleu, celui-ci étant réservé à la pêche aux carnassiers uniquement.

Sac de conservation interdit.

Remise à l'eau immédiate après la capture

Tapis de réception obligatoire.



Article 17 :

La pêche à la carpe de nuit est autorisée dans les étangs Marcel Bon et Actisud N°2 moyennant les options « Pêche de nuit » (Voir site internet) ainsi que sur le Carpamessine de Woippy (étangs 1,2,3 et 4) option en supplément obligatoire.

Pour les pêcheurs de carpes de nuit, ceux-ci devront se munir d'une pelle dite US (pour enterrer leur excréments) ainsi que l'obligation de signaler l'emplacement de pêche par une lumière de présence.

La pêche à la carpe n'est pas autorisée sur le lac bleu.

Article 18 :

Le bateau amorceur est autorisé uniquement :

- Sur les 4 étangs de Woippy (Carpamessine).
- Sur Marcel Bon (Pêche à la carpe).

Article 24 :

Pour pénétrer en voiture sur le site de Woippy, il est nécessaire de posséder une clé ainsi que l'option spécifique « Carnamessine ou Carpamessine ». Une copie de la carte de pêche, avec l'option spécifique visible, devra être mise sur le tableau de bord du véhicule. Ceux-ci vous seront délivrés pendant nos permanences.

Article 25 :

Le plan d'eau EDF de la Maxe est soumis à la réglementation générale de la pêche. Les périodes de fermetures sont à respecter.

La vitesse est règlementée à 20km/heure sur l'ensemble du plan d'eau.

Pour accéder et circuler en voiture ou en camping-car sur le plan d'eau, vous devez vous acquérir d'un badge d'accès nominatif (30,00€) disponible aux permanences. Celui-ci devra être mis sur le tableau de bord de votre véhicule.

La barrière située à l'entrée du plan d'eau devra être refermée après chaque passage sous peine de retrait du badge d'accès. (à rajouter)

Pour le plan d'eau de la Maxe : notre convention avec EDF nous informe de l'interdiction de pêcher sur la zone située en face de la base de voile sur une distance de 100 m

Article 26 :

Ce plan d'eau E.D.F, géré par l'AAPPMA « La Messine », est soumis à la norme ISO 14001 relatives à la protection de l'environnement. « La Messine » y adhère totalement en durcissant les conditions d'accès et de pêche.

Le chemin longeant la rive droite du plan d'eau est en partie propriété privée d'EDF l'autre partie est propriété de la commune de la Maxe. Une barrière amovible en interdit l'accès.

Une rampe de mise à l'eau bétonnée qui a été réalisée sur la rive gauche de la Moselle en 2021, est mise à disposition, pour les pêcheurs en barque. Cependant un badge d'accès ainsi que la clé d'accès plan d'eau est nécessaire.

Depuis 2021 le plan d'eau adhère à la réciprocité interfédérale.

De ce fait afin de réguler le nombre de pêcheurs sur le site et éviter un débordement, la Messine peut en cas de trop grand nombre, retirer l'option « pêche de nuit Plan d'eau La Maxe » du site cartedepeche.fr permettant l'adhésion.

Suite à la signature de la convention avec la FD57 et EDF en 2022. Le cadenas de la barrière a été changé avec un nombre de clefs numérotées défini. (200 clefs)

Lorsque le nombre de clefs attribuées aux pêcheurs est atteint, la messine se réserve le droit de ne plus attribuer de badge d'accès ni clefs.

La Messine peut également en cas de **surnombre ou non-respect du règlement dépassement**, retirer le badge d'accès du Plan d'eau La Maxe.

Article 31 : Verbalisations

Les gardes particuliers de la Messine ainsi que les gardes fédéraux sont habilités à dresser des procès-verbaux. Ceux-ci peuvent demander l'intervention de la gendarmerie, de la Police municipale.

En cas d'infraction, la Messine se réserve le droit de retrait de la clef d'accès, **du badge d'accès et options spécifiques**.

Ajout de la feuille d'avertissement et du barème : (Cf. page 9 et 10)



AVERTISSEMENT AVANT SANCTION

NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
Téléphone & N° carte de pêche	

Suite au contrôle du ____ / ____ /20 __ , à l'étang (indiquer le nom) _____

Vous êtes en infraction:

	Pas de carte
	nombre de cannes
	pêche pendant la fermeture
	pêche prohibée (leurre, vif, etc..) / pêche réserve
	feu au sol, dépôt d'ordures, lavage - vidange du véhicule, etc..
	incivilités
	prélèvement supérieur à la limite, poisson non maillé
	insultes ou manque de respect envers les gardes ou membres CA

Aussi, le comité d'Administration a décidé de vous donner un seul et unique
avertissement avant sanctions (voir tableau)

Signature garde et personne avertie



BAREME DE REFERENCE DES SANCTIONS	
Interdiction de pêche de 6 mois	Dépôt d'ordures Absence de vignette supplémentaire pêche en barque ou pêche de nuit Port d'un moteur thermique "démontable"/Non démontable d'hélice dans le cas du port de moteur thermique "non démontable"
Interdiction de pêche de 6 mois	Conservation de + de caranassiers qu'autorisé Conservation d'une ou de carpes de plus de 60 cm Conservation de + de une carpe de moins de 60 cm Conservation de poisson de nuit / Conservation de poisson non maillé Pêche hors secteur ou dans une réserve permanente, de jour comme de nuit, du bord ou en bateau, hors dates des arrêtés préfectoraux Pêche à + de 4 cannes Pêche à la traîne Pêche de nuit aux esches animales Pêche sans autorisation Fausse carte de pêche Procédé(s) de pêche prohibé(s) Usage d'un moteur thermique
Exclusion définitive	Incivilités, menaces ou agression(s) physique(s) envers la garderie ou envers les membres du CA

La liste des infractions n'est pas exhaustive. Certaines relèvent de notre règlement intérieur et d'autres de code de l'environnement et peuvent donc faire également l'objet de poursuites judiciaires auprès du tribunal.

Un cumul d'infractions entraîne un cumul des sanctions.

Après délibération et validation du conseil d'administration (CA) de l'association, la mesure prise à l'encontre du contrevenant lui sera notifiée par courrier envoyé en recommandé avec A.R. dont la date de réception vaudra notification. Tout pli aisné, non réclamé, sera considéré comme notifié.

Tout(e) contrevenant(e) sanctionné pourra exercer un recours dans un délai de 10 jours, uniquement pas voie postale, auprès de l'association et pourra, pour sa défense, être entendu lors d'un CA.

Le CA se réserve le droit de revenir ou pas sur la (les) mesure(s)s prises à son encontre.

En cas de contestation, le litige est soumis à la fédération départementale.

Le président procède au vote du règlement intérieur :

CONTRE	0
ABSENTE	0
Conclusion	Validé à l'unanimité

6. Le rapport de la garderie

4 gardes de pêche particuliers :

→ 198 sorties → 20 avertissements → 0 PV (1 PV avec traitement hors délais)

Les gardes fédéraux ont réalisé 100 sorties sur nos lots, et parmi celles-ci :

→ 9 PV ont été réalisés

Le président précise que cette année, nous allons faire plus de prévention, mais nous n'hésiterons plus à sanctionner les récidivistes. Il indique que la saisie du matériel de pêche sera envisagée pour les contrevenants récurrents.

À titre d'information, un local à la Fédération de Pêche de la Moselle est réservé aux saisies de matériel de pêche.

Monsieur LALORRY (adhérent) interroge sur la procédure à suivre si les pêcheurs ne viennent pas récupérer leur matériel. Monsieur CUNIN (Trésorier adjoint et membre du CA) répond qu'un accord existe entre le tribunal et la fédération, permettant de donner le matériel saisi aux écoles de pêche.

Le président annonce également que, dorénavant, des interventions régulières seront organisées avec les gardes fédéraux et nos gardes de pêche sur nos lots, à raison d'une à deux fois par mois.

Monsieur BLASCZAK (adhérent) exprime son souhait de revoir le comportement de certains gardes de pêche fédéraux, qu'il juge inapproprié.

Monsieur LALORRY (adhérent) témoigne d'une expérience où il a été interpellé par la fluviale à Marcel Bon (domaine privé) et déplore un comportement totalement inapproprié et abusif de la part des gardes fédéraux.

Monsieur BONNIFLEAU (Responsable de la garderie / Vice-Président) rappelle les lois en vigueur : les gardes de pêche peuvent dresser des PV en cas de non-respect du règlement, mais ils ne sont pas autorisés à verbaliser pour des infractions telles que faire un feu de camp ou pêcher sans carte. Il souligne également que la police municipale nous aide à expulser les intrus de nos lots.

Monsieur DA SILVA (Président) précise qu'il fera remonter l'information, mais rappelle que nous n'avons aucun pouvoir direct sur le comportement des gardes de pêche fédéraux.

7. Les travaux effectués 2024



Remise en état de la zone de manœuvre devant la mise à l'eau du Lac Bleu



Remise en état des chemins d'accès sur Woippy et La Maxe

Coupe des roseaux sur Actisud





aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique



Entretien place PMR à Montigny-lès-Metz



Traitemenent Marcel-Bon



Divers ramassages de déchets en tous genres sur tous les sites



Monsieur LALORRY (adhérent) demande comment sont déposés les granulés. Le président répond que nous les déposons en bateau, tous les ans. A compter de 2026, nous n'en déposerons plus pour laisser l'étang se reposer et analyser la façon dont cela va agir.

En ce qui concerne les déchets au Lac Bleu, le président informe l'assemblée que des individus continuent d'y déposer des déchets. Nous avons contacté la Police Municipale, mais n'avons pas reçu de réponse et, à la place, on nous a conseillé de nous occuper nous-mêmes de la situation en discutant directement avec les auteurs des faits.

Le président procède aux votes du rapport d'activités :

CONTRE	0
ABSENTE	0
Conclusion	Validé à l'unanimité

8. Le rapport financier

Madame BARDIN, trésorière présente les effectifs 2024 avec le comparatif des ventes de carte. Elle poursuit avec le bilan de l'AG clôturé au 31 décembre 2024 et la présentation des comptes en 2024.



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Les effectifs 2024 :

	31 dec		
	2024	2023	comparaison 2022/2023
Majeur	265	325	-60 -22,64%
URNE	859	849	10 1,16%
automne	73	63	10 13,70%
femme	67	57	10 14,93%
mineur	188	154	34 18,09%
TOTAL ACTIFS	1452	1448	4 0,28%
découverte	197	165	32 16,24%
hebdo	133	203	-70 -52,63%
jour	274	244	30 10,95%
TOTAL cartes de pêche	2056	2060	-4 -0,19%
option urne	3	7	-4 -133,33%
autres options	420	469	-49 -11,67%
GLOBAL	2479	2536	-57 -2,30%
détail options	420	469	-49
peche de nuit 3j La Maxe	18	16	2
peche de nuit Actisud et Marcel Bon	83	69	14
peche de nuit journalière étangs	32	39	-7
peche de nuit 7j la Maxe	26	16	10
peche de nuit annuelle	77	57	20
carpodrome annuelle	60	62	-2
carpodrome journalière	15	25	-10
carnamessine annuelle	32	61	-29
carpamessine annuelle	48	56	-8
carnamessine annuelle avec invité	29	59	-30
mineure carnamessine	0	9	-9

Bilan de l'Assemblée Générale

BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS		
512000 Caisse D'Epargne		71 417,85
514000 livrets et parts sociales		30 167,13
Total Banques, Etablissements Financiers & Assimilés		101 584,98
caisse		32,40
QQs remarques:		
<ul style="list-style-type: none"> - 101 617,38 € de résorserie, à mettre en parallèle avec les charges à payer (qui ont été imputées 2 2/1/25), Les disponibilités immédiates sont plutôt de 78 654,13€ - Un excédent de 17 236,69€ (ce qui devrait permettre avec l'excédent 2023 de réaliser des travaux 		



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Compte de résultat 2024 :

ASSOCIATION AAPPMA LA MESSINE			
DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT: CHARGES AU 31 décembre 2024			
Période du : 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024			
CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	67 149,48	PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	84386,17
ACHATS STOCKÉS - MARCHANDISES & AUTRES ACHATS		VENTES PRODUITS FINIS - PREST. SERVICES - VENTES MARCHANDISES	
606300 Cadenas et clé	1 446,41	707200 concours au coup	14719,17
606310 Petit équipement	1 215,68	707300 fête de l'eau	2740,88
606400 Fournitures administratives	614,25	Total Ventes Produits Finis - Prest. Services - Ventes Marchandises	17460,05
606410 Autres Fournitures (Alevinages)	22 963,25	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Total Achats Stockés - Marchandises & Autres Achats	26 239,59	741201 Subvention FD57 alevinage	952,22
SERVICES EXTERIEURS		741202 Subvention FD57 matériel	150,00
611100 concours au coup	16 096,73	741203 Subvention cartes de pêche (Réciprocité)	5684,70
611200 fête de l'eau	1 573,67	741204 Subvention travaux FD57	1500,00
613200 Locations immobilières 1 (BOX Montoy)	1 908,00	Total Subventions d'Exploitation	8286,92
613220 Baux de pêche	182,30	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
614000 Charges locatives (Rue Saint Bernard+Vallières)	475,00	751000 Droits de chasse	116,45
615000 Entretien et réparations Mat	880,67	756000 Cotisations Membres	56802,78
615200 Entret. réparation biens immobiliers (Entretien étang)	9 987,19	758000 Clés vendus	472,00
616800 Autres assurances	728,91	758010 badges	572,00
Total Services Extérieurs	31 832,47	Total Autres Produits de Gestion Courante	57963,23
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		PRODUITS FINANCIERS	
625000 Déplacements, missions et réceptions membres CA et GPP	2 316,11	768000 Autres produits financiers (Intérêt de placement)	675,97
626000 Frais de télécommunications	1 108,80	Total Produits Financiers	675,97
628000 AG	240,94	TOTAL GÉNÉRAL	84386,17
628010 Frais Garderie (Tenues)	391,90		
628020 Remboursements carte de pêche	1 015,00		
Total Autres Services Extérieurs	5 072,75		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		Rq's :	
635130 Autres impôts locaux	50,00	- année excédentaire	
Total Impôts, Taxes & Versements Assimilés	50,00	- animations légèrement déficitaires (ce n'est pas le but de ces activités)	
CHARGES FINANCIERES		- effectifs plutôt stagnants donc rentrée de cotisations également, malgré les problèmes sur les étangs de Woippy et EDF	
661600 Intérêts bancaires (Frais CE)	166,22	- quasiment 10 000€ de travaux sur les étangs cette année	
Total Charges Financières	166,22		
DOTATIONS AUX AMORT. PROVISIONS & ENGAGEMENTS			
681110 Dotations aux amort. des immob. incorporelles	3 788,45		
Total Dotations Aux Amort. Provisions & Engagements	3 788,45		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT)	17 236,69		
TOTAL GÉNÉRAL	84 386,17		



Monsieur VILBOIS (adhérent), soulève une question concernant la gestion des cadenas au Carpodrome, signalant que le portail reste souvent ouvert. Le président précise que la clé doit être retiré à la mairie de Vaux. Il insiste sur l'importance de fermer le portail après chaque passage et demande à chacun de respecter cette consigne.

Monsieur LALORRY (adhérent), demande si nous avons prévu des mises à l'eau. Le président répond que ce point sera vu dans la partie questions/réponses mais qu'il est compliqué de trouver un terrain permettant de stationner les véhicules + remorques.

Le président procède au vote du budget 2024 :

CONTRE	0
ABSENTE	0
Conclusion	Validé à l'unanimité

9. Le rapport des vérificateurs aux comptes et vote

Christian LECHNER lit le rapport.

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES - Exercice 2024 De l'AAPPMA LA MESSINE

Conformément à la mission qui leur a été confiée, les vérificateurs aux comptes, Messieurs Christian LECHNER et Etienne MARCHAL, ont procédé le jeudi 20 février 2025, au siège de la Fédération Départementale de la Moselle, à la vérification des comptes de 'AAPPMa LA MESSINE pour son exercice clos au 31/12/2024.

Cette mission de révision des comptes s'est déroulée en présence du Président de l'association et de sa trésorière, Madame Cassandra BARDIN. Cette dernière a mis à notre disposition l'ensemble des documents comptables de l'association (journaux, grand livre, balance de clôture de l'exercice 2024) ainsi que les pièces justificatives correspondantes (factures, tickets de caisse, bordereaux et relevés bancaires) et le cahier d'inventaire du matériel de l'association.

Nous avons, à partir des pièces présentées, procédé par sondages au contrôle de l'enregistrement des produits et charges de l'association. Concernant les produits, le déficit du poste concours au coup : 14 719,17 - 16 096,73 = - 1377,56 € a été justifié par le Président par la perte de trois sponsors importants. Les rentrées des cotisations sont, elles, restées stables par rapport à 2023 malgré les problèmes rencontrés sur les étangs EDF de Woippy.

Les sondages effectués sur les principaux comptes de charges, rapprochés de leurs pièces justificatives : Alevinage (compte 606410), concours au coup (compte 16



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

096,73), entretien des étangs (compte 615200), remboursement de frais (compte 625000), remboursements de cartes de pêche (compte 628020) nous ont permis de conclure à la correcte affectation comptable de l'ensemble des pièces présentées.

A travers l'examen, tant des comptes de produits que de charges, nos travaux de révision nous ont donc permis de conclure à la pertinence des écritures sondées et à leur correcte affectation comptable.

En conclusion, à l'issue de nos travaux de contrôle relatifs à l'exercice 2024, couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, nous avons conclu à la justesse des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration et soumis au vote de la présente Assemblée.

Nous vous invitons en conséquence à approuver les comptes du bilan 2024, qui dégage un bénéfice de 84 386,17 (total produits) - 67 149,48 € (total charges) = 17 236,69 €, et à donner quitus au Trésorier de l'AAPPMA. »

Le 27 février 2025

Réviseur aux comptes

Christian LECHNER

Réviseur aux comptes

Etienne MARCHAL

10. Budget 2025 budget travaux, concours et autres

Monsieur CUNIN, trésorier adjoint, présente le budget prévisionnel de 2025.

En quelques points :

- Le seul changement est l'augmentation des possibilités de travaux des étangs sur les postes PMR (20 000€)
- Le reste est plutôt identique par rapport à l'année qui vient de s'écoulée.
- Nous restons évidemment incertains face au nombre de cartes de pêche 2025 qui sera vendu.

Budget prévisionnel 2025 (Cf. tableau page 20)



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Budget prévisionnel 2025 :

ASSOCIATION AAPPMA LA MESSINE					
Prévisionnel 2025					
Période du : 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025					
CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	85 820,00	PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		85820,00	
ACHATS STOCKES - MARCHANDISES & AUTRES ACHATS		VENTES PRODUITS FINIS - PREST. SERVICES - VENTES MARCHANDISES			
606300 Cadenas et clé	1 500,00	707200 concours		18050,00	solde coup 1 050,00
606310 Petit équipement	1 500,00	707300 fête de l'eau		1500,00	solde eau 0,00
606400 Fournitures administratives	700,00	Total Ventes Produits Finis - Prest. Services - Ventes Marchandises		19550,00	global 1 050,00
606410 Autres Fournitures (Alevinages)	26 000,00	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
Total Achats Stockés - Marchandises & Autres Achats	29 700,00	741201 Subvention FD57 alevinage		1000,00	
SERVICES EXTÉRIEURS		741202 Subvention FD57 matériel		100,00	
611100 concours	17 000,00	741203 URNE		5700,00	
611200 fête de l'eau	1 500,00	741204 Subvention travaux FD57		1000,00	7800,00
613200 Locations immobilières 1 (BOX Montoy)	2 400,00	Total Subventions d'Exploitation			
613220 Baux de pêche VNF	2 000,00	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
614000 Charges locatives (Rue Saint Bernard+Vallières)	500,00	751000 Droits de chasse		120,00	
615000 Entretien et réparations Mat.	900,00	756000 Cotisations Membres		56800,00	
615200 Entret. réparation biens immobiliers (Entretien étang)	20 000,00	758000 Clés vendus		450,00	
616800 Autres assurances	800,00	758010 badges		500,00	57870,00
Total Services Extérieurs	45 100,00	Total Autres Produits de Gestion Courante			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		PRODUITS FINANCIERS			
625000 Déplacements, missions et réceptions membres CA et GPP	3 640,00	768000 Autres produits financiers (Intérêt de placement)		600,00	600,00
626000 Frais de télécommunications	1 200,00	Total Produits Financiers			
628000 AG	400,00			85820,00	
628010 Frais Garderie (Tenues)	400,00	TOTAL GÉNÉRAL			
628020 Remboursements carte de pêche	1 100,00				
Total Autres Services Extérieurs	6 740,00				
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		Rq's :			
635130 Autres impôts	100,00	- forte proposition d'augmentation entretien étangs			
Total Impôts, Taxes & Versements Assimilés	100,00				
CHARGES FINANCIERES					
661600 Intérêts bancaires (Frais CE)	180,00				
Total Charges Financières	180,00				
DOTATIONS AUX AMORT. PROVISIONS & ENGAGEMENTS					
681110 Dotations aux amort. des immob. incorporelles	4 000,00				
Total Dotations Aux Amort. Provisions & Engagements	4 000,00				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT)	0,00				

Monsieur MUNIER (membre du CA), souhaite aborder les différentes questions autour des cartes de pêche. Il explique qu'au bord de l'eau, de nombreux membres l'interrogent sur l'utilisation des fonds générés par la vente des cartes. Il précise que cela fait trois années consécutives que le prix des cartes augmente, mais que l'AAPPMA La Messine n'en perçoit pas un centime supplémentaire.

Il ajoute que les conditions de l'alevinage ont changé, notamment avec une révision des taxes, et que les subventions se font de moins en moins nombreuses. En 2024, 9 PV ont été dressés, mais l'AAPPMA La Messine n'a rien perçu, car les gardes n'étaient pas des gardes particuliers.

Face à la diminution des subventions de la fédération, nous sommes contraints de réévaluer nos dépenses. Sur une carte de pêche Majeur, seulement 24,60 € reviennent à l'association. Monsieur MUNIER souhaitait clarifier ce point et assurer une totale transparence à ce sujet.

Le président procède au vote du budget prévisionnel 2025 :

CONTRE	0
ABSENTE	0
Conclusion	Validé à l'unanimité

11. Election des vérificateurs aux comptes pour 2025

Le président demande qui souhaite se présenter pour devenir réviseur aux comptes.

→ Christian LECHNER et Etienne MARCHAL se présentent et souhaitent continuer leur mandat.

Le président procède aux votes :

CONTRE	0
ABSENTE	0
Conclusion	Validé à l'unanimité

12. Election du délégué auprès de Fa fédération de pêche 57

Le président s'adresse à l'assemblée présente et demande qui souhaite se présenter en tant que délégué de la Fédération de Pêche 57, en sachant que ce sera seulement 1 réunion par an qui sera établie en avril 2025 aux côtés de Monsieur COQUERON qui est déjà délégué et membre du comité.

Se présente :

- Madame Cassandra BARDIN, membre du comité (trésorière)
- Monsieur Stéphane BLASCZAK, adhérent de l'AAPPMA La Messine



Monsieur MUNIER (membre du CA), demande à ce que chacun exprime sa motivation à être déléguer de la Fédération.

- Cassandra BARDIN : « J'estime que c'est important de travailler main dans la main dans la fédération car c'est eux qui s'occupent de toutes les AAPPMA. Je trouve que c'est une bonne chose le lien avec les AAPPMA. Cela nous permettrait d'être informé des projets en cours et à venir, d'autant qu'il y a un projet avec l'AAPPMA La Messine en cours (projet de la marre). »
- Stéphane BLASCZAK : « Je suis motivé à être délégué pour poser les bonnes questions, avoir plus d'informations et faire avancer les choses. »

Monsieur SCHWEITZER (membre du CA), s'adresse à Cassandra : « Serais-tu capable de voter en contradictions avec tes convictions. Par exemple, si le comité de l'AAPPMA La Messine dit oui, la Fédération de Pêche dit non, serais-tu capable de dire oui ? »

Cassandra répond à Monsieur SCHWEITZER : « Je ferai toujours passer mes convictions et l'association en premier. »

Monsieur MUNIER (membre du CA), s'adresse à Cassandra : « Je me pose une question, car lors de nos CA, tu dis toujours ne pas avoir assez le temps à cause de ton travail etc... alors pourquoi est-ce que tu te présentes en tant que déléguée si tu n'as pas le temps ? Est-ce que tu arriveras à gérer ce rôle ? Car tu étais présente à la réunion des délégués en 2024 mais nous n'avons pas eu de retour. »

Cassandra répond à Monsieur MUNIER : « Ce n'est qu'une réunion dans l'année, j'aurai le temps ».

Monsieur COQUERON (membre du CA et délégué de la Fédération de Pêche 57), précise que cette réunion est ouverte à tous mais qu'ils ne peuvent pas parler durant la réunion.

Le président procède au vote pour élire le nouveau délégué qui rejoindra Christian COQUERON :

Vote POUR Cassandra BARDIN	11
Vote POUR Stéphane BLACZAK	9
Conclusion	Cassandra BARDIN est élue à la majorité

Cassandra BARDIN est désormais déléguée de la Fédération de Pêche du 57 avec Christian COQUERON

13. Animations en 2025

- Concours Float Tube et Kayak au Lac Bleu -> le 30 mars 2025 (les affiches commencent à apparaître)
- Concours pêche au coup sur le Plan d'Eau de la Ville de Metz -> Date à définir



- Concours barques carnassiers au Lac Bleu -> le 16 novembre 2025

Le président rappelle que ceux qui souhaitent offrir leur aide lors de nos différents travaux ou événements peuvent se manifester.

Monsieur VILBOIS (adhérent) répond qu'il existe des volontaires, mais que le manque de communication empêche les gens de se porter candidats, car ils ne sont pas informés.

Monsieur BONNIFLEAU (Vice-Président) réagit en précisant que des annonces sont publiées sur le site Internet de l'AAPPMA La Messine ainsi que par mail.

Monsieur VILBOIS (adhérent) fait remarquer que de moins en moins de personnes consultent le site Internet.

Le président informe que nous allons accroître nos communications que cette année.

Monsieur SCHWEITZER (membre du CA) propose que les volontaires laissent leurs coordonnées à l'issue de l'Assemblée Générale, et que nous n'hésiterons pas à les contacter ensuite.

Monsieur SCHWEITZER (membre du CA) s'adresse au Président pour savoir quels types de lots seront prévus pour les concours.

Le président répond que des lots numéraires ne seront pas distribués, car cela est interdit.

Monsieur SCHWEITZER (membre du CA) réplique en mentionnant que certaines AAPPMA, comme le GVO, distribuent des lots numéraires.

Monsieur ECCLI (secrétaire du GVO et de la Fédération de Pêche du 57), précise que seuls des bons d'achat valables au Pacific Pêche seront attribués.

Monsieur SCHWEITZER (membre du CA), s'adresse à Monsieur ECCLI : « Pourquoi pas faire des concours dans notre carpodrome ? »

Ce à quoi répond Monsieur ECCLI : « Ce n'est pas le problème de L'AAPPMA La Messine »

Monsieur BONNIFLEAU (Responsable de la Garderie / Vice-Président), rappelle que les concours font l'objet d'un vote en conseil d'administration.



Monsieur MUNIER (membre du CA) exprime son mécontentement : « Pourquoi avons-nous arrêté de proposer des cartes de pêche 'Famille' ? C'est parce que la vente d'autres cartes que celles proposées par Cartedepêche.fr est interdite. Mais si nous devons nous adapter à ces règles, pourquoi ceux qui ne les respectent pas sont-ils toujours subventionnés ? »

Monsieur BONNIFLEAU (Responsable de la Garderie / Vice-président), suggère à la Fédération de ne plus subventionner les AAPPMA qui ne respectent pas les règles.

Monsieur CUNIN (Trésorier Adjoint / Membre du CA), informe que cette mesure est déjà planifiée pour 2025.

Le Président recentre l'Assemblée Générale et conclut ce point en disant que l'AAPPMA La Messine est conforme aux normes, et nous continuerons de l'être.

14. Une séance de questions/réponses pour mieux cerner les attentes de chaque membre.

Monsieur VILBOIS (adhérent) demande qui est-ce qui fait encore partie de l'AAPPMA La Messine car il s'est aperçu que Messieurs Yannick LEPEIGNEUL et Kalvin LEPEIGNEUL ne sont pas présents.

➔ Le Président répond qu'il y a uniquement Yannick LEPEIGNEUL qui démissionne de l'AAPPMA La Messine, mais Kalvin LEPEIGNEUL fait toujours partie du comité.

Monsieur LALORRY (adhérent), demande qui fait partie de La Messine en garderie particulier.

➔ Le président répond qu'il y a :

- Francis PETROLATI
- André CONRARD
- Christophe RUGEL
- Maxime MASSENHOVE

Monsieur BLASZAK (adhérent) s'adresse aux membres du comité : « Un ami avait été devant le Lac Bleu après l'alevinage et le portail était fermé, aucune communication n'avait été faite. »

➔ Réponse du Président : « Nous avons eu l'information seulement 36H avant l'alevinage. Nous ferons des efforts de communication cette année. »

Le Président demande au Directeur de la Fédération de Pêche de la Moselle de prendre la parole et de se présenter :



« Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour cet accueil et je tiens également à excuser l'absence du Président de la Fédération qui n'a pas pu se rendre disponible aujourd'hui.

Me concernant, je suis arrivée en août 2024. Je découvre les différents départements et les différentes AAPPMA. Je m'intéresse aux enjeux de demain et je tiens à ce que le milieu de la pêche aille bien pour les générations futures.

La fédération est engagée pour les pêcheurs malgré les aléas et les décisions prises qui ne font pas toujours l'unanimité. Notre 1^{er} chantier est l'amélioration de l'accès à la Moselle.

Aujourd'hui, on travaille sur un objectif à court terme : l'accès à l'eau, car tout le monde dit qu'il y a peu d'accès à la mise à l'eau sur le secteur. Donc on travaille sur « comment multiplier les mises à l'eau ? ».

Pour information, VNF à donner son accord à la Moselle. Par ailleurs, la Fédération tient à ce que le Président de l'AAPPMA ne soit pas seul aux réunions sur les projets.

Sur la garderie, je comprends que parfois vous tiltrez sur les notions de contrôle. La garderie est active au niveau de la Moselle. Des formations complémentaires ont été mise en œuvre pour les gardes fédéraux et les gardes particuliers. Notre objectif est de toujours s'améliorer.

Je rappelle que personne n'est parfait, que ce sont des bénévoles qui se sont engagés, et méritent d'être respectés au même titre que tous les bénévoles qui sont engagés dans des associations.

Maintenant, il faut pouvoir entendre les choses, la magie n'existe pas. En tout cas, la fédération est derrière nous et elle nous soutient. »

Monsieur MUNIER (membre du CA), s'adresse à Monsieur LEFORT, Directeur de la Fédération : « Est-ce qu'il y a des nouveautés sur les cormorans ? »

➔ Réponse de Monsieur LEFORT à Monsieur MUNIER :

« Un décret ministériel est sorti le 25 février 2025. L'application des décrets est toutefois compliquée. Il va falloir être très pertinents dans les informations que l'on va donner car des personnes se mettent sur les comptages.

Nous ne pouvons pas les tuer. Pour rappel, la peine est lourde avec une saisie de matériel. Il faut déterminer l'état de la population et prouver que la densité est trop élevée.

On craignait que le décret ne sorte pas avant le mois de juin. En tout cas, quelle que soit la décision, la régulation ne sera pas la solution. Nous aurons toujours



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

cette arrivée massive des Pays de l'Est. Désormais, les cormorans deviennent sédentaires.

Maintenant que le décret est sorti, la fédération va voir comment ils peuvent le compléter. Ils ont partagé un système qui permet de comptabiliser via application et qui permet de remonter l'information. Ce sera un outil qui permettra d'obtenir des informations pertinentes.

L'application permettra de joindre le point GPS et des photos. Cela nous permettra surtout d'avoir un dossier opposable et recevable.

Est-ce qu'on continuera toujours à aller au-dessus ou est-ce que l'on change les pratiques ? Je prends l'exemple de PESCALIS ; ils ont expérimenté sur le

plan d'eau l'immersion de bois des sous-marins. Résultat : les cormorans ne rentrent pas dans quelque chose qu'ils ne voient pas.

Le cormoran ne rentre pas dans ce qu'il pourrait être une grotte, et cela pourrait être intéressant pour la protection des poissons.

Une première phase vient d'être franchie avec l'apparition de l'arrêté. La prochaine étape ce sera une réunion avec le préfet pour voir l'état de nos lieux et nos argumentaires.

On attend de voir la suite. »

Question de M. SCHWEITZER à Monsieur LEFORT : « Quel est l'avenir de la mare pédagogique ? »

➔ Réponse de Monsieur LEFORT :

« Notre objectif est de créer un espace de sensibilisation ouvert à tous. Aujourd'hui, nous avons un pont qui n'est plus accessible avec une décision municipale. Le pont ne sera pas refait tout de suite, mais sa démolition coutera aussi cher que sa refabrication.

Nous avons rencontré Monsieur le Maire de JOUY et nous avons présenté le projet de garantir qu'il est accessible à tous, et de pouvoir se stationner en face du Conforama.

L'objectif c'est que les enfants prennent conscience de l'importance des lieux et qu'ils connaissent les pratiques de pêche.

L'idée, c'est de tisser un partenariat avec l'AAPPMA La Messine et de faire un programme pour découvrir ce qu'il y a dans la marre, qu'il y a du monde dans l'eau... On a un avantage intéressant avec le Plan d'Eau n°1 et 2 : ce que le corridor représente par rapport au poids.



Remarque de Monsieur SCHWEITZER à Monsieur LEFORT : « En tout cas, nous avons eu peu de retour sur une réunion où il y avait du monde. Les conventions devaient être faites pour le futur mais nous n'avons toujours rien vu.

On nous avait plus ou moins promis qu'il y aurait eu des places autour du carpodrome mais la réponse de la Fédération dans un rapport a été la suivante : La Fédération ne s'en souvient plus ».

➔ Réponse de Monsieur LEFORT :

« Sur la réalisation des rapports, nous avons uniquement fait les travaux de terrassement, le restant est à voir. Il y a eu des actes au niveau des travaux qui sont hors conventionnels. Nous avons repris le chemin, qui n'était pas prévu.

Pour la suite, à voir le type de partenariat que l'on peut réaliser, comme la réalisation de bancs supplémentaires sur la mare... Aujourd'hui, tout est possible.

Réponse de Monsieur SCHWEITZER : « Les bancs ont été mis sur des places de pêche de nuit. »

➔ Réponse de Monsieur LEFORT :

« Vous pouvez en faire ce que vous voulez des bancs. Ils ont été mis là parce qu'il fallait les mettre quelque part, mais ils peuvent être déplacés. »

Monsieur SCHWEITZER s'adresse à tout le comité : « Il faudrait protéger le site et ce serait judicieux d'y mettre les bancs. »

➔ Réponse de Monsieur LEFORT :

« Vous êtes les propriétaires des bancs, vous en faites ce que vous souhaitez en faire.

Pour le moment, seul la phase des travaux a été faite, pas celle de l'aménagement. L'association est la bienvenue sur le pilotage des actions ! »

Le président demande s'il quelqu'un a une autre question et si plus de question, je vous propose de clôturer l'AGO



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Fin de séance à 11H30 et s'en suit le pot de l'amitié...

Le président

La secrétaire